Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20261029-10_2026_04-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 30/10/2026
Et
Publication ou notification du : 30/10/2026

L'an 2026, le 26 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/10/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINOMAIS Emilie à Mme D'HOOGHE Stéphanie, Mme SORIN Romane à M. BEAUDOUIN Corentin

A été nommé(e) secrétaire : M. PITOIS Sébastien

10/2026-04 – Actualisation - Commercialisation des lots restant à vendre dans la ZAC de la Grande Motte – approbation du recours à un intermédiaire immobilier et ratification des mandats exclusifs de commercialisation

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 12/2023-07 en date du 11 décembre 2023 approuvant la commercialisation des lots de la ZAC de la Grande Motte et fixant le prix de vente à 62 € HT par mètre carré, soit 74,40 € TTC ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 06/2026-06 en date du 29 juin 2026 approuvant le recours à la société MegAgence pour assurer la commercialisation des huit lots restant à vendre dans la ZAC de la Grande Motte et ratifiant les mandats exclusifs de commercialisation correspondants ;
Considérant que la commercialisation des lots de la ZAC de la Grande Motte se poursuit ;
Considérant que les lots B08, B09 et B10 sont désormais libres à la vente, à la suite du retrait de l'option précédemment formulée par un tiers ;
Considérant qu'il convient, afin de favoriser la commercialisation de ces trois lots supplémentaires, de recourir aux services de la société MegAgence, dans les mêmes conditions que celles prévues par la délibération n° 06/2026-06 du 29 juin 2026 ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'étendre à ces trois lots supplémentaires les conditions de commercialisation confiées à la société MegAgence.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20261029-10_2026_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le recours à la société MegAgence pour assurer la commercialisation des lots B08, B09 et B10 de la ZAC de la Grande Motte ;
- **Approuve et ratifie**, le cas échéant, les mandats exclusifs de commercialisation conclus avec la société MegAgence pour lesdits lots ;
- **Précise** que les conditions de commercialisation applicables à ces trois lots sont identiques à celles prévues par la délibération n° 06/2026-06 du 29 juin 2026 ;
- **Précise** que les honoraires de commercialisation sont à la charge exclusive des acquéreurs et n'occasionnent aucune dépense pour la commune ;
- **Dit** que les prix de vente des lots ainsi que le prix net revenant à la commune demeurent ceux fixés par la délibération du Conseil municipal n° 12/2023-07 du 11 décembre 2023 ;
- **Dit** que les autres dispositions de la délibération n° 06/2026-06 du 29 juin 2026 demeurent inchangées ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout avenant, document ou acte nécessaire à l'extension de leur périmètre aux lots B08, B09 et B10, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN



Secrétaire de séance
M. PITOIS Sébastien

